

## **Conseil de quartier Garenne**

**Mardi 4 février 2025**

### **Réunion plénière**

Mme BATZENSCHLAGER, Adjointe au maire, référente du quartier Garenne accueille les habitants et présente les membres du bureau du Conseil de quartier.

Les membres du bureau :

Conseillers municipaux référents du quartier :

Yolande Aydin et Olivier Martin

Habitants membres du bureau :

Renée Clauss, Anne Guillard, Sybille Kieffer, Jean-Claude Knecht, Nadia Muller, Cathie Ohlmann, Sylvie Réant, Danièle Scheid, Véronique Wierel.

Mme BATZENSCHLAGER rappelle le fonctionnement du Conseil de quartier.

C'est une instance de démocratie participative, qui permet de consulter les habitants qui ont l'expertise d'usage. Exemple : sur l'aménagement urbain (installation de bancs ou aires de jeux...), pour apaiser et sécuriser la circulation des automobilistes, cyclistes et piétons (installations de miroirs, marquages au sol...)

Permet également d'échanger des informations, comme une manifestation à venir ou expliquer des prises de décisions. Il permet aux habitants de faire remonter des points qui impactent leur quotidien.

Les points abordés en Conseil de quartier sont systématiquement remontés à la mairie qui les prend en compte et y répond favorablement ou non.

Une rencontre a été organisée par le Conseil de quartier pour rencontrer les habitants du quartier, permettre aux habitants d'identifier les membres, d'échanger sur la vie du quartier et partager un moment convivial.

Le Conseil de quartier n'a pas vocation de régler des problèmes privés, l'intérêt général doit prévaloir.

La ville est divisée en cinq quartiers dont les conseils se retrouvent tous les trimestres.

Ils sont composés de 15 membres (4 élus et 11 habitants)

## I) Réseau de chaleur Urbain (RCU)

M. DUPIN, Adjoint au maire, présente le projet de RCU.

Il s'agit d'une délégation de service public, c'est-à-dire que la Ville a confié la création du réseau à une entreprise sans déboursier d'argent public.

ESSE a été retenue et a démarré les travaux en 2024.

Pour l'instant, deux mini réseaux ont été créés. Un au niveau de l'Océanide et un autre au niveau de l'hôpital. Ces deux réseaux vont maintenant être reliés.

La chaufferie au niveau de l'Océanide sera également construite, ainsi qu'un champ de panneaux solaires thermiques.

Le mix énergétique comprendra la chaleur fatale, le solaire thermique et la biomasse. L'idée est d'utiliser en priorité les sources d'énergie les plus vertueuses et de n'utiliser les autres que lorsque c'est nécessaire, notamment en hiver où les besoins sont plus importants et le solaire n'est pas aussi efficace.

Le RCU approvisionnera un certain nombre d'édifices publics (écoles, lycées, collèges...) et de grandes copropriétés.

Le but est de pouvoir garantir, surtout dans des phases de variations de prix des sources énergétiques, une stabilité des prix de l'énergie.

Financement participatif :

Esse et ses partenaires vont lancer une campagne de financement participatif à hauteur de 250 000 euros et plafonné à 10 000 euros par personnes. Elle sera ouverte en priorité aux savernois pendant les deux premières semaines de son lancement.

## II) COSEC :

M. DUPIN expose le choix de la municipalité de lancer un concours pour réfléchir au projet de démolition et reconstruction du COSEC.

Un cabinet d'architecte (nommé Agence) a été retenu et une première esquisse a été proposée.

Cette dernière a été élaborée en concertation avec les associations et les établissements scolaires.

Ce Cosec aura toujours une fonction polyvalente.

En termes de délais, le Cosec sera fermé à la Toussaint 2025 et la dernière manifestation sera la brocante du 11 novembre.

Mi 2027, le nouveau bâtiment devra être fonctionnel. Il s'agira d'un bâtiment passif. Le projet coûtera 10 millions d'euros HT.

Sur ces 10 millions, la Ville espère mobiliser 5 millions de subventions.

Tous les sports pratiqués jusqu'alors pourront toujours y être accueillis, et à ceux là s'ajouteront tous les sports de combat pratiqués à Saverne et un mur d'escalade.

Un habitant demande si une solution a été trouvée pour accueillir les scolaires le temps des travaux.

M. BAUER explique que la Ville se tourne vers des structures existantes comme l'Océanide, le Cossec des Sources, ou encore l'aide d'autres communes. Il faudra certainement étendre les pratiques extérieures. Ce sont des solutions un peu moins confortables pendant deux ans mais réfléchies avec les personnels enseignants.

### III) Plan Vélo

M. BAUER indique que la Ville avait pour habitude de réhabiliter au fur et à mesure ses voiries et d'y joindre la réalisation d'une voie cyclable, sans réflexion globale à l'échelle de la ville.

L'objectif du plan vélo, en travaillant avec de nombreux partenaires, est de connecter les quartiers au centre-ville, de manière sécurisée et optimisée, aussi bien pour les adultes que pour les enfants.

Dans ce quartier, deux tracés sont retenus :

- celui passant par la rue de la Mésange jusqu'au canal, le long canal.
- celui passant par la rue du Père Liebermann jusqu'à la rue de Gottenhouse, puis derrière l'église protestante pour traverser le passage piéton vers le centre-ville

Des aménagements sont prévus pour sécuriser le parcours des cyclistes.

La stratégie du plan vélo sera finalisée en juin et les travaux seront effectués au fur et à mesure au cours des prochaines années.

Dans le cadre de ce plan vélo, la zone de rencontre va être étendue à tout l'hyper-centre.

Il rappelle l'ordre de priorité dans la zone de rencontre : le piéton est prioritaire sur tous les autres usagers puis le cycliste (et trottinettiste) puis l'automobiliste.

Si cette règle existe depuis longtemps dans le code de la route, elle n'est pas encore connue de tous. Des campagnes de sensibilisation seront mises en œuvre.

Un habitant demande s'il y a une réflexion autour du parking de la gare.

M. BAUER indique que dans le cadre du plan vélo, une réflexion est menée sur des endroits sécurisés pour y laisser son vélo.

En ce qui concerne les voitures, il existe déjà plusieurs possibilités de parking, comme au Château des Rohan ou au champ de foire où c'est gratuit et où on trouve toujours de la place.

De plus, le parking souterrain de la gare est maintenant à moindre coût pour les résidents proches et les usagers du train.

Un habitant pense que les parkings en zone bleue sont une bonne idée et ceux existant à Saverne fonctionnent très bien, ils forcent la rotation des véhicules garés.

M. BAUER indique que les zones bleues seront également uniformisées à l'échelle de la Ville en passant toutes les places à 2h de parking avant rotation avec quelques exceptions nécessitant une plus grande rotation, limitées elles à 30min.

Un habitant remarque que la circulation des piétons, notamment celle des enfants en centre-ville est dangereuse, entre l'école du château et l'école de musique, notamment au niveau du Commerce où il n'y a pas de trottoir.

M. LEYENBERGER précise qu'il s'agit d'une zone de rencontre, la notion de trottoir n'y existe pas car les piétons sont prioritaires partout. Il est vrai que la bande roulante est matérialisée dans une autre couleur du reste, c'est le défaut qu'il reproche à cette partie de la zone, car les automobilistes oublient qu'ils ne sont pas prioritaires.

Un habitant de la rue du Haut Barr signale une ligne blanche médiane à retracer sur la route.

### ***A transmettre au ST***

Un habitant s'interroge sur la fermeture des routes forestières. Les routes concernées sont au nombre de cinq, sauf une pour laquelle la Ville a réussi à obtenir un arrangement. Il regrette que cela rallonge la marche, ce qui est difficile pour les personnes âgées. C'est le cas notamment pour se rendre au Schaefferplatz et au Haberacker.

M. LEYENBERGER indique que l'arrêté préfectoral est pris. Le secteur est traversé de nombreuses possibilités de circuits de randonnée. Le projet vient changer des habitudes.

L'habitant a le sentiment qu'il y a de plus en plus d'interdictions concernant la forêt.

M. LEYENBERGER indique qu'il est clair que la vraie raison est financière. L'ONF n'a plus d'argent pour entretenir les routes, et doivent donc les fermer au public. Pour l'accès à la grotte Saint Vit, la Ville a défendu ses intérêts et a obtenu que l'ONF continue à l'entretenir et à le maintenir ouvert pour le public. Il ajoute que ces routes ont été au départ conçues pour l'exploitation des forêts, il s'agit du domaine privé de l'Etat. Il rappelle qu'aucune de ces routes n'est sur le ban de Saverne.

Un habitant signale un trottoir manquant en face du restaurant La Garenne. La rue a été refaite, depuis le carrefour et jusqu'au restaurant mais il n'y a pas de trottoir.

M. LEYENBERGER indique qu'il s'agit d'une voirie de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) qui a refait le ruban.

L'habitant précise que ce ruban a été surélevé et cela a créé une marche depuis le terrain sur lequel se trouvent les habitations.

Un habitant signale un problème de stationnement gênant le long des habitations en face du restaurant. Les voitures garées (clients du restaurant) obligent les piétons à circuler sur la route. Il demande s'il est possible d'installer un panneau interdisant de stationner et indiquant le parking qui est 500m plus haut.

M. LEYENBERGER partage le fait que l'interdiction de stationner est facile à instaurer mais il y aura toujours des riverains qui ne seront pas d'accord. On peut cependant indiquer le parking.

***A transmettre au ST pour étudier la situation.***

Un habitant s'interroge sur le produit utilisé pour le traitement de l'eau car elle est bonne mais très chlorée.

M. DUPIN indique que l'eau à Saverne est essentiellement de l'eau de source et est très peu traitée. L'eau est analysée par l'ARS. Il n'a pas en tête la référence du produit et sa quantité mais elle sera communiquée à l'habitant le demandant.

Un habitant demande quand le réseau de téléphone filaire sera démonté.

M. DUPIN indique qu'il sera complètement démonté d'ici 3-4 ans.

Un habitant demande s'il est possible de balayer autour des containers à verre.

***A transmettre au Smictom***

Un habitant signale une gouttière qui doit être réparée au n°5 rue du Haut Barr.

***A transmettre au propriétaire***

Un habitant regrette que les places à l'Espace Rohan ne soient plus numérotées car il est obligé de s'y rendre 30min à l'avance pour s'assurer d'avoir une place.

M. LEYENBERGER partage qu'il serait également favorable à la numérotation des sièges mais le bureau de l'Espace Rohan en a décidé autrement.

Un habitant regrette que lors d'une verbalisation pour stationnement gênant, il n'y ait plus de mot laissé pour en être prévenu. Le contrevenant l'apprend quelque semaine plus tard par courrier.

M. LEYENBERGER indique qu'il n'y aura plus de verbalisation papier. C'est un choix qui a été fait, à Saverne comme dans la plupart des communes car quand un papier est laissé, les contrevenants se rendent à la police pour contester, même si ce n'est pas du ressort de la PM et c'est un temps considérable perdu pour les agents.

Il rappelle qu'il est interdit de stationner sur le trottoir, il faut stationner sur la chaussée. C'est important car cela laisse le passage aux piétons, poussettes et fauteuils. Sauf en cas d'exception signalée par un panneau ou un marquage au sol, le stationnement sur le trottoir est interdit par le code de la route.

Un habitant demande quel est le bilan de l'expérience des trottinettes en libre-service.

M. LEYENBERGER indique que le système a connu un certain nombre de difficultés notamment des problèmes de vol de matériel. La Ville s'est donc posé la question de savoir comment y remédier. Un autre système est testé avec un nombre réduit de stations et un système de déverrouillage par carte bancaire. Il y a deux ans, l'entreprise californienne avait décidé d'arrêter d'investir dans les petites et moyennes villes. Un nouveau système a été trouvé, le problème de vol a été rectifié. Il y a eu 30 000 euros d'investissement dans l'achat du parc de trottinettes. C'est une délégation de service public : le parc appartient à la Communauté de Communes et l'exploitation a été donnée par appel d'offre à une entreprise qui l'exploite et se rémunère sur l'exploitation.

C'est un bon moyen de se déplacer, il y aura toujours des utilisateurs qui n'ont pas encore apprivoisé les règles. Un certain nombre de gens sont contents de pouvoir se déplacer comme ça et d'avoir ce complément de mobilité.

Un habitant signale plusieurs endroits où des haies devraient être taillées.

M. LEYENBERGER indique que le plus efficace est de le signaler au RIS ou à la Police Municipale car elle passe régulièrement avertir les propriétaires.

Infos ville :

Mme BATZENSCHLAGER annonce quelques manifestations à venir :

Nettoyage de printemps : samedi 29 mars

Fête des aînés : dimanche 27 avril.